Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250515-15_05_2025_03-DE

DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 mai 2025

DATE DE CONVOCATION
09 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h45), M. Simon GEVREY (présent à partir 18h40), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h45), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h40), M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7ème Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	31

Délibération n°15/05/2025/03
Objet : Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux » : Projet de protocole d'accord entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) DUGIED représenté par Monsieur Jacky DUGIED

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250515-15_05_2025_03-DE

Il est rappelé que dans le cadre du projet de réalisation de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux », située sur la commune de GENLIS, une enquête publique et une enquête parcellaire ont été menées conjointement par Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or, entre le 11 janvier 2016 et le 27 janvier 2016 inclus.

En application des dispositions de l'article R311-2 du Code de l'expropriation, le propriétaire concerné par la procédure d'expropriation est tenu d'appeler et de faire connaître à l'autorité expropriante, les fermiers et les locataires.

Dans ce cadre, Mesdames Véronique DUGIED, Mireille DUGIED, Danielle FEBVRET et Monsieur JACKY DUGIED, propriétaires, ont déclaré Jacky DUGIED, gérant de la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) DUGIED, en qualité d'exploitant agricole de la parcelle section AL 25 d'une superficie de 7 939 m², située sur le lieudit « Les Fourneaux », sur la commune de Genlis.

L'ordonnance d'expropriation pour cause d'utilité publique a été rendue par le Juge de l'expropriation de la Côte d'Or le 17 juillet 2020.

Il est rappelé que des indemnités sont destinées à réparer l'intégralité des préjudices directs, matériels et certains, consécutifs à l'expropriation.

Ainsi l'indemnité due aux exploitant agricoles se compose d'une indemnité d'éviction et d'une indemnité pour perte de revenus et trouble d'exploitation.

Une offre d'indemnisation a été adressée par la CCPD, en date du 28 mars 2025, à Monsieur Jacky DUGIED en sa qualité d'exploitant agricole de la parcelle précitée.

Sur la base du Protocole départemental d'accord, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, du département de la Côte-d'Or, a fixé les indemnités revenant à Monsieur Jacky DUGIED, de la façon suivante :

- ✓ Une indemnité d'éviction d'un montant de 461,26 € (Quatre cent soixante et un euros et vingt-six centimes),
- ✓ Une indemnité pour perte de revenus et trouble d'exploitation de 2 371,38 € (Deux mille trois cent soixante et onze euros et trente-huit centimes),
- ✓ Une indemnité de fumure et arrières fumures de 498,32€ (quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-deux centimes).

Soit un montant total de 3 330,97 € (Trois mille trois cent trente euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) arrondi à 3 331,00 € (Trois mille trois cent trente et un euros).

Il convient d'entériner cet accord par un protocole pour lequel Monsieur DUGIED a donné un avis favorable par courrier en date du 31 mars 2025.

Le projet de protocole d'accord est annexé à la présente délibération.

Vu le code de l'expropriation, et notamment son article R 311-2,

Considérant les éléments précités,

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250515-15_05_2025_03-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour faire suite à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre du projet de réalisation de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux »,

- APPROUVE le projet de protocole d'accord entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) DUGIED représenté par Monsieur Jacky DUGIED, sis 2 rue Albert MOUSSY, 21110 LONGEAULT–PLUVAULT, au titre de l'indemnité due aux exploitants agricoles, soit :

  - ✓ Une indemnité d'éviction d'un montant de 461,26 € (Quatre cent soixante et un euros et vingt-six centimes),
  - ✓ Une indemnité pour perte de revenus et trouble d'exploitation de 2 371,38 € (Deux mille trois cent soixante et onze euros et trente-huit centimes),
  - ✓ Une indemnité de fumure et arrières fumures de 498,32€ (quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et trente-deux centimes.).

  Pour un montant total de 3 330,97 € (Trois mille trois cent trente euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) arrondi à 3 331,00 € (Trois mille trois cent trente et un euros).

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Zone d'Activités Économiques (ZAE) « Les Cent Journaux »,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 15 mai 2025

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 26/05/2025
Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER